

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE N° 2024-1316
EN LIEN AVEC DES MODIFICATIONS AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ (SADR) MODIFIANT LE RÈGLEMENT
ÉDICTANT LE PLAN D'URBANISME N° 2015-843
DE LA VILLE DE ROUYN-NORANDA**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné de ce qui suit :

- 1) Lors d'une séance tenue le lundi 8 juillet 2024, le conseil municipal a adopté le projet de règlement N° 2024-1316 modifiant le règlement édictant le plan d'urbanisme N° 2015-843 de la Ville de Rouyn-Noranda afin d'apporter les modifications suivantes pour assurer la concordance avec le schéma d'aménagement et de développement révisé :
 - modifier les limites des affectations du territoire « exploitation des ressources » et « récréo-conservation » dans le secteur des collines Kékéko, dans le quartier Beaudry;
 - modifier les limites des affectations du territoire « urbaine milieu de vie – secteur villageois » et « rurale » dans le secteur du noyau villageois du quartier Mont-Brun;
 - ajouter une définition du terme « logement intergénérationnel »;
 - modifier les grilles des affectations « rurale », « agricole » et « riveraine » afin d'autoriser le logement intergénérationnel sous respect de conditions.
- 2) Une assemblée de consultation publique sera tenue le **lundi 12 août 2024 à compter de 19 h 40** à la salle du conseil située au 5^e niveau de l'hôtel de ville au 100 de la rue Taschereau Est, à Rouyn-Noranda.
- 3) Le projet de règlement N° 2024-1316 peut être consulté aux heures et jours normaux d'ouverture au bureau de la greffière situé à l'hôtel de ville, au 100 de la rue Taschereau Est à Rouyn-Noranda.
- 4) Le projet de règlement N° 2024-1316 ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Rouyn-Noranda, ce 10^e jour du mois de juillet 2024
et publié le 17 juillet 2024



Angèle Tousignant, greffière